



## Procès Verbal

### du Conseil Communautaire du 12 Mars 2014

Le 12 mars 2014, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'Espace Culturel de proximité de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Rémy TERRIENNE, à la suite de la convocation adressée le 5 mars 2014

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres présents : 56

Nombre d'absents : 6

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Jean-Marcel BEAU

### 3- Délibérations

**Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf la DELIBERATION N°2014/70 RELATIVE A L'EXAMEN DES PRETS DES MINIBUS 9 places DE LA CCPR qui sera examinée lors ultérieurement car il est demandé à la Commission des Sports de formuler des propositions sur ce dossier.**

#### **1- ADMINISTRATION GENERALE :**

**DELIBERATION N°2014/65 : EXAMEN DES STATUTS ET RESTITUTIONS DE COMPETENCES :**

**Restitution d'une compétence facultative exercée par la Communauté de Communes du Pays Ribéracois aux communes issues de la CCV**

**Rapporteur Jeannik Nadal**

Considérant que les anciennes communautés de communes du Val de Dronne, des Hauts de Dronne et du Ribéracois n'exerçaient pas la compétence suivante exercée par la communauté de communes du Verteillacois avant la fusion :

-Réalisation de zones de développement éolien ;

Il est proposé au conseil communautaire de restituer la compétence facultative citée ci-dessus aux communes composant l'ancienne communauté de communes de Verteillac

**DELIBERATION N°2014/66: DEFINITION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »**

**Rapporteur Allain TRICOIRE**

**Proposition de rédaction de la compétence Développement Economique**

➤ Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire les zones suivantes :

- ZA du Pontis et de Puymozac à Verteillac
- ZA Nord, Est et Sud de Villeteureix (ancienne ZA de la CCR)
- ZA « Les Jarissous » de Tocane St Apre
- Les futures zones d'activités économiques supérieures à 1ha

➤ Mise en œuvre d'actions de développement économique d'intérêt communautaire : reposant sur le soutien à la création, la transmission, la valorisation, la formation professionnelle et le développement d'activités liées à l'agriculture, à l'artisanat et au commerce.

➤ Création, aménagement, entretien d'une structure destinée à la formation professionnelle à Siorac de Ribérac soutenue par le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre du Plan Régional de Formation Professionnelle :

- Accueil, promotion et développement touristique,
- Gestion de l'Office de Tourisme Communautaire,
- Création, investissement, entretien et fonctionnement des sites touristiques propriétés de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois,

**DELIBERATION N°2014/66 et N°2014/67 DEFINITION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES « AMENAGEMENT DE L'ESPACE »**

**Rapporteur Rolland TORRES**

**Proposition de rédaction de la compétence Aménagement de l'Espace**

- Elaboration d'un schéma de cohérence territorial SCOT et d'un schéma de *secteur (l' Art. L. 122-1. du CU précise que pour faciliter l'exécution des schémas de cohérence territoriale, ceux-ci peuvent être complétés en certaines de leurs parties par des schémas de secteur « qui en détaillent et en précisent le contenu »)*
- Elaboration, révision, modification des documents d'urbanisme (cartes communales, plan local d'urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal)
- Constitution de réserves foncières permettant la mise en œuvre des compétences communautaires ;
- Création de zones d'aménagement concerté en rapport avec la compétence Développement Economique.

**DELIBERATION N°2014/68 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER UNE CONSULTATION POUR LE MARCHE PUBLIC DES ASSURANCES**

**Rapporteur Rémy TERRIENNE**

Pour l'année 2014 chaque territoire issu de la fusion a prorogé ses contrats d'assurance. En revanche en 2015 nous devons engager une procédure de consultation auprès de compagnies d'assurance pour harmoniser et unifier l'ensemble de nos contrats.

Afin de garantir au mieux la collectivité, les agents et les élus il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président :

- à engager une procédure de consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges, la passation du marché, l'analyse des offres et les négociations avec les candidats
- et de l'autoriser à notifier l'acte d'engagement au candidat retenu après avis du bureau.

**DELIBERATION N°2014/69 : ADHESION A L'A.T.D AU TITRE DE L'ASSISTANCE D'ORDRE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIER**

**Rapporteur Rémy TERRIENNE**

Il est proposé que la CCPR s'engage à adhérer à l'Agence pour elle-même et au profit de ses communes membres pour une durée minimale de cinq ans pour l'assistance technique, juridique et de cotiser selon la formule de calcul suivante ; nombre d'habitants au dernier recensement (population municipale) x (montant fixé par délibération du Conseil d'Administration)

**2- EDUCATION CULTURE**

**DELIBERATION N°2014/71 : MISE A DISPOSITION DE LA CCPR DU BUS DE LA MUNICIPALITE DE TOCANE**

**Rapporteur Joël CONSTANT**

Dans le cadre du transport périscolaire depuis l'accueil périscolaire vers les écoles, la commune de Tocane mettait à disposition de la CCVD son bus ainsi qu'un chauffeur, à la demande, pour les matins où le nombre d'enfants était trop important. Il est demandé au conseil de bien vouloir accepter de poursuivre cette mise à disposition.

## **DELIBERATION N°2014/72 : ADOPTION DES TARIFS DE LA REGIE DU SECTEUR ADOLESCENTS**

**Rapporteur Joël CONSTANT**

Le service Adolescents va réaliser durant les sessions de vacances, des actions d'autofinancement par la vente de produits ou de services (gâteaux, crêpes...) encaissées par le biais d'une régie.

Gâteau : 1€ la part, 8€ le gâteau entier/ Crêpes/cookies/sablés : 2€ les 3/ Lavage de pare-brise : 3 €

## **DELIBERATION N°2014/73 : ADHESION DES COMMUNES DE DOUCHAPT, SEGONZAC, SAINT Sulpice de Roumagnac, Saint Pardoux de Dronne au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD)**

**Rapporteur Daniel VILLEDARY**

Afin d'harmoniser l'enseignement et la diffusion de l'enseignement musical sur notre territoire, il est proposé de demander l'adhésion de la CCPR au CRDD pour l'ensemble des 46 communes.

## **DELIBERATION N°2014/74 : PROJET EDUCATIF DE LA CCPR POUR LES ACTIVITES EXTRA ET PERI-SCOLAIRES**

**Rapporteur Joël CONSTANT**

Dans le cadre des activités péri et extrascolaires mises en place pour les enfants et les jeunes, les commissions Affaires Scolaires et Activités Péri-scolaires proposent le projet éducatif. Ce projet servira notamment de préambule au Projet Educatif Territorial définissant l'organisation des Temps d'Accueil Péri-scolaires liés à la réforme des rythmes scolaires.

## **DELIBERATION N°2014/75 : CHARTE RELATIVE AUX DEROGATIONS SCOLAIRES**

**Rapporteur David BOUCARD**

Compte tenu que la Communauté de Communes du Pays Ribéracois exerce en lieu et place des communes la compétence scolaire les conseillers communautaires seront régulièrement saisis d'examen de demandes de dérogations scolaires. La règle veut que les enfants soient scolarisés dans l'école de leur commune ou leur RPI de rattachement, mais des cas dérogatoires sont régulièrement soulevés. Afin de clarifier ces situations, les commissions Affaires Scolaires et Activités Péri-scolaires propose d'adopter une charte relative aux dérogations scolaires.

Cas particulier des communes qui n'ont pas d'école ni de RPI de rattachement : les inscriptions sont laissées à l'appréciation des parents.

### **3- ACTION SOCIALE :**

## **DELIBERATION N°2014/76 : REPRISE PAR LE CIAS DE L'EMPRUNT DE LA RPA « Le GALIROU »**

**Rapporteur Philippe BOISMOREAU**

Dans le cadre de l'emprunt réalisé en 2009 pour l'achat de la RPA de Tocane-Saint-Apre, la banque souhaite une délibération précisant que la CCPR transfère l'emprunt au CIAS, et une délibération concordante du CIAS de reprise de l'emprunt. L'annuité est de 57 000 €. Les délibérations concordantes de reprise de l'actif et du passif semblent ne pas suffire.

### **4- FINANCES**

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Rapporteur Jean-Marcel BEAU**

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose à toute collectivité comptant une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 du CGCT). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget. Il doit informer sur la situation financière et permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité, afin d'éclairer les choix lors du vote du budget. Il n'est pas soumis à délibération.

## **DELIBERATION N°2014/77 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS**

**Rapporteur Jean-Marcel BEAU**

Les quatre collectivités d'origine avaient des régimes d'amortissement différents. Il convient d'adopter par délibération un régime commun.

	Durée d'amortissement (en années)
canalisations	50
Installations de la voirie	30
Autres équipements et aménagements de terrains	30
Stations d'épuration	30
Installations et appareils de chauffage	20
Equipements sportifs	15
Installations électriques et téléphoniques	10
Mobilier	10
Autres immobilisations corporelles	10
Fonds de concours	10
Matériel roulant	10
Matériel informatique	5
Immobilisations incorporelles et logiciels	2
Achats non compris dans la liste ci-dessus et de moindre valeur	1

## 5- RESSOURCES HUMAINES

### **DELIBERATION N°2014/78 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **Rapporteur Jeannik NADAL**

Création d'un poste d'Adjoint administratif 1° classe suite à une réussite à l'examen.

Rectifications : un poste d'ATSEM 23h30 a été créé alors qu'il s'agit d'un adjoint technique 2° classe ; un poste d'adjoint technique 2° classe à 31 h a été créé alors qu'il s'agit d'un poste d'adjoint d'animation 1° classe.

### **DELIBERATION N°2014/79 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS**

#### **Rapporteur Jeannik NADAL**

La délibération du 13 janvier autorisait l'indemnisation les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service, sous réserve de l'attribution d'une fiche de mission.

Il conviendrait d'y rajouter la prise en charge des billets de train.

Par ailleurs, certains agents bénéficiaient également du remboursement des frais de péage d'autoroute, de parking et d'hébergement (60€/nuit selon l'arrêté du 3 juillet 2006).

### **DELIBERATION N°2014/79 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE A CHANGEMENT DE GRADE**

#### **Rapporteur Jeannik NADAL**

Les agents dont les postes ont été créés au dernier conseil, suite à réussites à concours, seront positionnés sur des grades pour lesquels ils ne bénéficieront pas du régime indemnitaire, la collectivité d'origine n'ayant pas délibéré sur ces grades faute de poste pourvu. Il s'agit des grades d'animateur principal et de rédacteur principal issus de la CCVD.

## 6- SERVICES TECHNIQUES

**DELIBERATION N°2014/81 et 2014/82 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET DU CONTRAT D'OBJECTIF / TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE MONTAGRIER ET GRAND-BRASSAC**

**Rapporteur Didier ANDRIEUX**

Les travaux engagés en 2013 sur la route de Montagnier à Grand-Brassac comprenant des aménagements de sécurité, il est demandé à l'assemblée de délibérer afin de solliciter du Conseil Général l'attribution d'amendes de police (délibération 2014/81) et ils peuvent également bénéficier pour 2014 d'une subvention au titre du contrat d'objectif (délibération 2014/82) sous le plan de financement suivant (HT) :

Participation Montagnier TC2	35 900,00
Contrat objectif 2013	12 866,00
Contrat objectif 2014	40 000,00
emprunt	100 000,00
autofinancement	67 406,00
TOTAL	256 172,00

**DELIBERATION N°2014/83 : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALAIJE**

**Rapporteur Didier ANDRIEUX**

L'association ALAIJE intervenait pour entretenir les PDIPR sur le territoire du Val de Dronne Il est demandé de bien vouloir reconduire cette convention de prestation de service et de l'étendre au territoire des Hauts de Dronne

**DELIBERATION N°2014/84 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE VTT DE MONTAGRIER**

**Rapporteur Didier ANDRIEUX**

L'association VTT de Montagnier intervenait pour vérifier l'état des chemins de randonnées VTT sur le territoire du Val de Dronne et le suivi du mobilier de balisage. En contrepartie de cette prestation, elle bénéficiait d'une subvention de 10 000 € de la part de la collectivité. Il est demandé de bien vouloir reconduire cette subvention pour l'année 2014 selon les modalités précisées ci-dessus.

**L'ordre du jour est épuisé et le conseil se termine à 20h55**

**Le Président,  
Rémy TERRIENNE**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Marcel BEAU**